

Bruxelles, le 25 février 2022 (OR. fr)

6414/22

Dossier interinstitutionnel: 2021/0413(NLE)

PECHE 52

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	Proposition de décision du Conseil concernant la position à prendre, au nom de l'Union européenne, au sein de la Commission des pêches du Pacifique Nord
	- Adoption

- La Commission a présenté le 10 décembre 2021 la proposition (doc. 14940/21 + ADD 1), qui vise à établir la position à prendre, au nom de l'Union, lors des réunions de la Commission des pêches du Pacifique Nord, maintenant que la L'UE a adhéré à cette organisation.
- 2. <u>Le groupe « Politique de la pêche »</u> a examiné la proposition le 13 janvier 2022, et les délégations ont été invitées à soumettre des observations écrites. <u>DK</u> a émis une réserve d'examen parlementaire, qui a depuis été levée. Le 26 janvier, <u>la Présidence</u> a diffusé un projet de décision (doc. <u>5521/22</u>) incluant des modifications suggérées par le service juridique, y compris un changement de la base juridique, qui passe de l'article 43(2) du TFUE à l'article 43 du TFUE dans son ensemble. <u>Le groupe</u> est parvenu à un accord sur ce texte le 27 janvier, aucune autre modification n'ayant été demandée. Les juristes-linguistes ont, depuis lors, mis au point le texte dans toutes les langues.

6414/22 FH/ch

- 3. Par conséquent, <u>le Comité des représentants permanents</u> est invité à confirmer l'accord intervenu au sein du groupe et à proposer au Conseil, lors d'une prochaine session, de :
 - adopter la décision, dont le texte figure dans le document 5663/22;
 - prendre acte de la déclaration figurant dans l'addendum à la présente note.
- 4. Le Parlement européen sera informé conformément à l'article 218(10) du TFUE. Une copie de la décision du Conseil sera transmise au PE.

6414/22 2 FH/ch LIFE.2

www.parlament.gv.at